



Sinon, l'expertise est nécessaire :

Et je joins à la présente déclaration, le DEXEL avant-projet relatif aux calculs des capacités agronomiques ou forfaitaires ou PREDEXEL. Elles sont suffisantes au regard de la réglementation en vigueur en zone historique (Eu≥Rm).

**Situation après projet :**

Cas où l'expertise avant travaux n'est pas nécessaire (cocher la case) :

- Les bâtiments de logement de l'ensemble des filières animales présentes sur l'exploitation, après projet, seront tous des litières accumulées intégrales stockables au champ ;

Sinon, l'expertise est nécessaire :

Et je joins à la présente déclaration, le DEXEL après projet relatif aux calculs des capacités agronomiques ou forfaitaires ou PREDEXEL. Les capacités de stockage en projet sont indiquées. Elles sont suffisantes au regard de la réglementation en vigueur (Eu +Pu ≥ Cm).

NB : les codes font références à ceux utilisés dans le Dexel ou le pré Dexel.

Le technicien*	Le demandeur (obligatoire)
Date :  Signature et Cachet de l'organisme	Date :  Signature(s) : (du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC)

\* facultatif si aucune expertise de dimensionnement n'est nécessaire avant et après projet.

